

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 28/04/2025

**Autorisation d'exploitation d'un service de radiodiffusion télévisuelle privée commerciale****Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence avec commission de délibération (Catégorie B)
<b>Secteur d'activité</b>	Information, Communication et Média
<b>Sous secteur d'activité</b>	Programmation télévisuelle, radiodiffusion
<b>Formes juridique</b>	SA
<b>Nature de l'Actionnariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	350000000
<b>Délai de délivrance</b>	90
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	Non disponible
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	500000000
<b>Périodicité de renouvellement</b>	Non applicable
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Non
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	30
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non applicable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours administratif Préalable (RAP)Recours pour Excès de Pouvoir (REP)

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère de la Communication
<b>Structure</b>	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
<b>Autorité émettrice</b>	Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
<b>Situation géographique</b>	Cocody Angré 7ème Tranche, Lot n°3769, ilot n°307
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 22 41 96 60+225 27 22 41 96 58+225 27 22 52 21 25
<b>Adresse Mail</b>	infos@haca.ci
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.haca.ci">www.haca.ci</a>

## Pièces à fournir

Cette Autorisation est délivrée suite à un appel à candidatures lancé par la HACA.

Les conditions minimums obligatoirement demandées dans le Dossier d'Appel à Candidatures sont ,

### I. DOSSIER JURIDIQUE et ADMINISTRATIF

1. Être une entreprise de droit ivoirien dont le capital social est libéré à hauteur d'au moins trois cent cinquante millions (350.000.000) de francs CFA ;
2. Établir son siège social et son siège d'exploitation en Côte d'Ivoire ;
3. Disposer, dans l'hypothèse où le service diffuse de l'information, d'une équipe de rédaction et d'un directeur de l'information lui-même Journaliste professionnel.

### II. DOSSIER TECHNIQUE

1. Objet et caractéristiques générales du service ;
2. Étude de faisabilité technique ;
3. Caractéristiques techniques du matériel de réception et d'émission ;
4. Caractéristiques techniques d'émission ;
5. Zone de couverture du service et le bassin de population ;
6. Grille des programmes ;
7. Étude d'impact environnemental.

### III. DOSSIER FINANCIER

1. Dépôt d'un acte de cautionnement - de cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA pour les radiodiffusions télévisuelles privées commerciales (article 13 du Décret n° 2019-296 du 03 avril 2019 fixant les règles et procédures d'appels à candidatures en vue des autorisations d'usage des fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle) ;
2. Une fois autorisé, le titulaire de l'autorisation devra s'acquitter chaque année d'une redevance annuelle forfaitaire d'un montant de cent millions (100.000.000) de francs CFA payable au plus tard le 31 octobre de l'année (article 15 du Décret n°2019-295 du 03 avril 2019 fixant les conditions d'exploitation et d'usage des fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle des services audiovisuels)

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	Cf. Articles 226 à 240 de la Loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Cf. Articles 226 à 240 de la Loi n°2017-868 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la communication audiovisuelle

## Documents à télécharger

Loi N°2017 - 868 du 27 decembre 2017 portant régime juridique de la Communication audiovisuelle	<a href="#">Télécharger</a>
---	-----------------------------